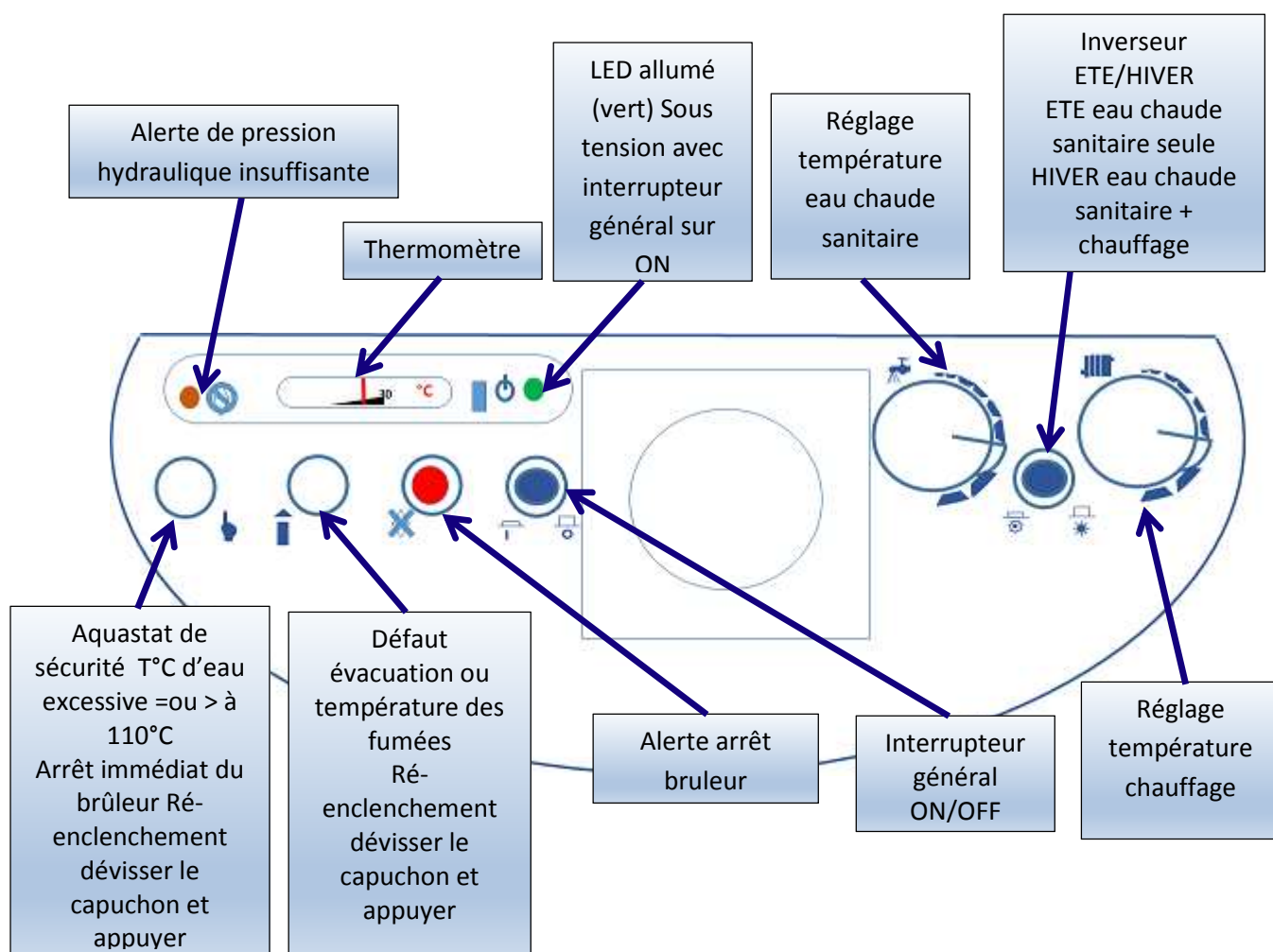


# Panneau de commande du groupe thermique fioul



## AQUA 30 OF



L'ensemble des précautions d'installation, de mise en œuvre et d'utilisation, ainsi que les codes d'alertes éventuelles sont détaillés dans le manuel Utilisateur/Installateur dont nous conseillons une lecture attentive afin d'obtenir un usage optimum de votre chaudière SIME AQUA 30 OF en toute sécurité.

De plus, des services sont mis à votre disposition pour vous permettre de trouver une solution à toutes éventualités : mise en service, téléchargement de documents, garantie, maintenance, entretien, etc.

<http://sime.techsupport-france.fr>



Ou par téléphone : 02 38 36 37 38 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

## Une gamme de services confort :

**Garantie 3 ans** : A compter de la date d'achat votre garantie, comprend : les pièces, le déplacement et la main d'œuvre. L'enregistrement de votre produit est souhaitable via le formulaire d'enregistrement accessible à l'adresse internet en haut de page. Ces coordonnées sont à conserver précieusement pour toute demande d'intervention.

**Sont exclus de la garantie les cas suivants :**

- une modification des caractéristiques de l'appareil.
- une modification de la nature ou de la pression de l'eau.
- la dureté de l'eau supérieure à 30 ° (TH) ou inférieure à 7° (TH)
- la malveillance ou à la négligence (effet du gel dans l'installation ou absence d'entretien par un professionnel qualifié, par exemple)
- les variations de la tension électrique, défaut ou inversion de la polarité (phase- neutre)
- un raccordement électrique ou hydraulique non-conforme à la notice d'utilisation
- le défaut de ramonage des conduits de fumée.

**Sont aussi exclus toutes conséquences de :**

- troubles divers (sinistre, guerre, orage, inondation, tremblement de terre, catastrophes naturelles...).
- du défaut d'entretien courant préconisés par le fabricant,
- déplacements injustifiés en ce qui concerne l'appareil : fusibles sautés, eau fermée, défaut de combustible, régulation indépendante, mauvais branchement électrique ou absence de tension...
- installation non conforme aux DTU.

**Extension de garantie 5 ans** : Voir conditions et formulaire d'enregistrement accessibles à l'adresse internet ci-dessus.

**Mise en service** : La mise en service est gratuite sur simple demande en s'adressant aux coordonnées en haut de page. Cependant, elle ne pourra s'effectuer qu'aux conditions suivantes :

- L'installation est terminée.
- L'appareil est relié à un réseau électrique normalisé en tension, respectant la polarité de l'installation et disposant d'une terre aux normes et raccordée.
- L'installation est conforme à la réglementation en vigueur et réalisée dans les règles de l'art.
- Les essais d'étanchéité ont été effectués.
- Les énergies nécessaires (eau, gaz, électricité...) sont en état d'utilisation immédiate.
- L'installation est purgée.

La station technique chargée de l'intervention sera seule juge de l'accomplissement de ces conditions. Le non-respect de ces conditions peut entraîner une facturation complémentaire.

**Téléchargement de notices** : <http://sime.techsupport-france.fr>